

LE VACCIN DE LA COVID-19 ET LES PERSONNES ATTEINTES D'UN CANCER OUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

Mars 2021

Mise en contexte

Présentement le Québec débute une campagne de vaccination contre la COVID-19 basée sur l'âge des personnes. En effet, les données publiées révèlent que les personnes âgées sont plus à risque de mourir des complications de la COVID-19. Comme avoir un cancer n'entraîne pas un risque plus élevé que l'âge, la santé publique ne recommande pas de prioriser les personnes atteintes d'un cancer.

Les vaccins disponibles au Canada sont sécuritaires et n'agissent pas sur les traitements contre le cancer qu'un patient peut recevoir. Toutefois, certains traitements contre le cancer peuvent réduire la réponse de protection du vaccin contre le virus.

Voici des réponses aux questions fréquemment posées concernant le vaccin contre la COVID-19 et les personnes adultes atteintes de cancer. Ces informations sont liées aux vaccins Pfizer et Moderna contre la COVID-19 disponibles au Québec. Les vaccins AZ COVID-19 d'AstraZeneca) et Covishield de SII ont également été récemment autorisés. Des informations complètes sur les vaccins et sur la campagne de vaccination sont accessibles sur le site du gouvernement du Québec (voir liens web fournis à la question 5 ci-après).

Toutes les personnes de 18 ans et plus devraient recevoir le vaccin de la COVID-19, lorsque disponible, sauf si contre-indication. La vaccination des enfants n'est pas prévue pour le moment et sera déterminée en fonction d'études à venir sur la sécurité et l'efficacité des vaccins chez cette population. Les avis ci-dessous sont basés sur les meilleures données disponibles et pourront être mises à jour.

Vous devez continuer à appliquer les mesures recommandées par la santé publique pour la prévention de la COVID-19, que vous soyez vaccinés ou pas.

- ✓ Lavez vos mains
- ✓ Couvrez votre visage avec un masque
- ✓ Toussez dans votre coude
- ✓ Gardez vos distances entre les personnes
- ✓ Limitez vos déplacements
- ✓ Respectez les autres consignes selon leur évolution

1. EST-CE QUE TOUS LES VACCINS CONTRE LA COVID-19 SONT SANS DANGER POUR LES PERSONNES ATTEINTES DE CANCER?

Bien que les effets des vaccins contre la COVID-19 n'aient pas encore été étudiés spécifiquement chez les personnes atteintes de cancer, les expériences avec d'autres vaccins ne signalent pas d'effets indésirables particuliers chez ces personnes. De nombreux pays ont vacciné beaucoup de personnes avec un cancer et aucun danger n'a été noté.

Les vaccins disponibles, et tous ceux à venir, ne contiennent aucun produit vivant. Ces vaccins ne peuvent donc pas provoquer de maladie ou la COVID-19 et peuvent être injectés sans danger aux personnes atteintes de cancer. On retrouve deux types de vaccins, soit les vaccins à ARNm (Moderna et Pfizer) et les vaccins inactivés à vecteur viral (VV) (Astra Zeneca et SII). Pour les personnes avec une immunodépression, un vaccin COVID-19 ARNm doit être utilisé dans la mesure du possible. Les équipes de vaccination sont bien au fait de ces indications.

2. QUAND LES PERSONNES ATTEINTES DE CANCER SERONT-ELLES IMMUNISÉES (DÉVELOPPERONT UNE PROTECTION) APRÈS AVOIR REÇU LE VACCIN CONTRE LA COVID-19?

Généralement, la meilleure protection est atteinte de 7 à 14 jours après la deuxième dose des vaccins. D'autres recherches sont nécessaires pour déterminer la protection réelle pour les personnes atteintes de cancer. Les personnes dont le système immunitaire est plus faible, dont celles qui reçoivent des traitements contre le cancer, peuvent avoir une réponse diminuée au vaccin, donc une protection incomplète contre la COVID-19. **Tous doivent donc continuer à suivre les directives de la santé publique, même après la vaccination**.

3. QUEL EST LE MOMENT OPTIMAL POUR LES PERSONNES ATTEINTES DE CANCER DE RECEVOIR LE VACCIN CONTRE LA COVID-19?

Lorsque les conditions le permettent, la vaccination devrait idéalement être administrée avant le début des traitements contre le cancer.

Toutefois, dans un contexte de pandémie importante ou une situation critique de la région, les personnes atteintes de cancer devraient être vaccinées lorsque le vaccin est disponible, puisque dans cette situation, les risques associés au virus de la COVID-19 sont suffisamment grands pour ne pas attendre le moment idéal correspondant aux traitements reçus.

Pour un patient qui est déjà en cours de traitement, la vaccination devrait idéalement être offerte lorsque les effets du traitement contre le cancer qui affaiblit son système immunitaire sont au plus bas. Si le risque d'exposition à la COVID-19 est élevé, il est possible que votre médecin vous suggère de vous faire vacciner peu importe le traitement que vous recevez. Si vous avez eu une greffe de moelle osseuse, un délai avant d'être vacciné sera requis pour laisser à votre système le temps de récupérer de la greffe. Demandez à un membre de votre équipe d'oncologie de vous préciser le meilleur moment pour recevoir le vaccin.

Pour les personnes atteintes de cancer mais qui ne sont pas présentement en traitement, il est recommandé que toutes les personnes devraient recevoir le vaccin contre la COVID-19 lorsque disponible, sauf si contre-indication. Les équipes de cancérologie et les services de vaccination ont en mains des recommandations adaptées en fonction des différents types de traitement.

4. QUELS SONT LES EFFETS INDÉSIRABLES POSSIBLES DE LA VACCINATION?

Les effets indésirables les plus souvent rapportés des vaccins contre la COVID-19 sont généralement légers ou modérés et comprennent des douleurs, rougeurs et parfois un gonflement au site d'injection, de la fatigue, des maux de tête, des douleurs aux muscles et aux os, des frissons, de la fièvre, des maux de cœur et vomissement. Ils sont souvent résolus en quelques jours (voir liens internet pertinents fournis à la question 5 ci-après).

Vous devez consulter un médecin si les symptômes durent plus de 48 à 72 heures, car ils sont similaires aux symptômes de la COVID-19 ou d'autres infections.

Si vous avez déjà eu une réaction allergique à un médicament contre le cancer, il est important de communiquer cette information lors de votre inscription à la vaccination ou au moment du questionnaire que vous devrez remplir, au cas où les ingrédients du médicament contre le cancer auquel vous êtes allergique soient aussi présents dans le vaccin contre la COVID-19.

Après avoir reçu votre vaccin, si vous avez une mammographie ou un autre examen en radiologie qui est prévu, il est important d'informer le médecin et les gens de la radiologie que vous avez reçu le vaccin récemment et sur quel bras, puisqu'il arrive que le vaccin cause des bosses aux ganglions (adénopathies) à l'aisselle du bras vacciné. Il ne faut pas s'en inquiéter. Cet effet disparaîtra au maximum 10 jours après la vaccination.

5. OÙ TROUVER DE L'INFORMATION SUR LES VACCINS DISPONIBLES ET SUR LA CAMPAGNE DE VACCINATION?

Vous pouvez trouver l'information sur la vaccination contre la COVID-19 sur le site du Gouvernement du Québec :

https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/vaccination/vaccin-contre-la-covid-19/

Un « Questions-Réponses » sur la pandémie est aussi disponible sur le site web du Gouvernement du Québec. Il parle de différents sujets en lien et est mis à jour selon l'évolution de la situation. : https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/

La page Facebook du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) vous informe sur la pandémie et la vaccination : https://www.facebook.com/SanteServicesSociauxQuebec

Document produit par le Programme québécois de cancérologie (PQC) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

Date de la publication : 17 mars 2021 (version 1)